

**Des garderies seront assurées
dès 7h30 et jusqu'à 17h30
pour les enfants dont les deux
parents travaillent,
les autres enfants seront repris
entre 16h00 et 16h15.**



*Afin de vous éviter de faire la file
le 6 juillet 2026,
nous vous invitons à compléter
votre
dossier en ligne dès le 1er juin
2026
sur le site internet de
l'Administration Communale
de Grâce-Hollogne :
www.grace-hollogne.be
onglet "Loisirs" ou en
scannant le QR code repris
sur ce dépliant
(selon l'âge que votre enfant
aura le 6 juillet 2026).*

PLAINES DE VACANCES

DE GRÂCE-HOLLOGNE

2026



INFOS ET RENSEIGNEMENTS

Service communal des Sports
Tél. 04 231 48 85

Rue Joseph Heusdens, 24
4460 Grâce-Hollogne
plaines@grace-hollogne.be

Le Service SPORTS

Grâce-Hollogne.be

Grâce-Hollogne

PLAINES DE VACANCES

DE GRÂCE-HOLLOGNE

2026



*Initiées par le service
des Sports de la Commune
de Grâce-Hollogne*

Grâce-Hollogne



Inscriptions

Inscription en ligne à partir du 1^{er} juin 2026
sur l'onglet "Loisirs" du site internet de
l'Administration Communale de
Grâce-Hollogne :
WWW.GRACE-HOLLOGNE.BE

Pour plus de facilités, scannez ce QR CODE



**POUR RECEVOIR L'ATTESTATION FISCALE,
IL EST IMPORTANT DE REMPLIR CORRECTEMENT
LE FORMULAIRE D'INSCRIPTIONS**

*L'inscription ne sera effective
que lorsque le dossier de l'enfant
sera complet.*

OUVERTURE DES CENTRES DE VACANCES

ENTRE LE LUNDI 6 JUILLET 2026 ET
LE VENDREDI 7 AOÛT 2026 INCLUS
DE 9H A 16H.

LES 4 CENTRES SERONT LES SUIVANTS :

LE CENTRE DEFUISSEAUX- ECOLE SINIBALDO BASILE

Rue Alfred Defuisseaux, 4
sera réservé aux enfants âgés de 2^{1/2} à 3 ans.

LE CENTRE JANSON - ECOLE SINIBALDO BASILE

Rue Paul Janson, 187
sera réservé aux enfants âgés de 4 à 5 ans.

LE CENTRE DES CHAMPS - ECOLE DES CHAMPS

Rue des Champs, 75
sera réservé aux enfants âgés de 6 à 9 ans.

LE CENTRE SIMENON - ECOLE SIMENON

Rue Joseph Heusdens, 24
sera réservé aux enfants âgés de 10 à 14 ans.



La participation financière est fixée à
3 € par jour et par enfant, comprenant la collation
du matin, le dîner et la collation de l'après-midi.

Une participation supplémentaire de 3€
sera demandé pour les excursions

*Le règlement d'ordre intérieur est à télécharger
sur le site et doit être déposé
signé le premier jour de plaines de votre enfant.
Il sera disponible dans les différents centres.*

PLAINES DE VACANCES DE GRÂCE-HOLLOGNE 2026

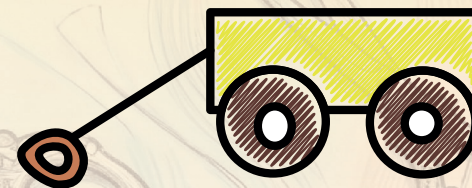
Les inscriptions pourront se faire en continu
entre le 6 juillet et le 7 août dans chaque centre.

Seuls ceux qui disposeront d'un dossier complet
seront acceptés au sein des différents centres
et ce, dès le premier jour.

Vous trouverez ci-après les différents documents
qui devront constituer ce dossier :
(sur le site internet)

- Fiche signalétique et médicale (en ligne).
- Signature du règlement d'ordre intérieur par
la personne responsable de l'enfant
(à télécharger à l'onglet sports du site internet
de l'Administration communale de Grâce-Hollogne).

(Le R.O.I. sera disponible dans les différents centres).



*Seuls les enfants dont les deux parents
travaillent et sur présentation d'une attestation
de l'employeur seront acceptés aux garderies*